

**DECISION n° DP-2023-086****ANTENNE DE SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME - CONTRAT
D'ABONNEMENT N°08-00202327 AUPRES DE LA RÉGIE DES EAUX DE
LA PROVENCE VERTE**

Le Président de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var en date du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n° 2021-273 en date du 27 septembre 2021 portant délégation d'attributions du Conseil au Président ;

CONSIDERANT que le Président peut passer les contrats d'abonnement pour la fourniture de fluides et d'énergies pour la Communauté d'Agglomération ;

CONSIDERANT que l'antenne de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume est installée dans des nouveaux locaux et nécessite de passer un contrat de fourniture en eau et d'assainissement auprès de la Régie des Eaux de la Provence Verte, pour le point de consommation n°06PB000771 situé 68 rue Estienne d'Orves 83470 SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME ;

DECIDE**Article 1 :**

D'APPROUVER les termes du contrat de fourniture en eau et d'assainissement n°08-00202327 auprès de la régie des Eaux de la Provence Verte, ci-annexé, à la présente décision et relatif aux locaux situés 68 rue Estienne d'Orves 83470 SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME.

Article 2 :

DE DIRE que la présente décision sera communiquée, pour information, au Conseil Communautaire lors de la prochaine séance.

Article 3 :

DE DIRE que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera :

Transmis au représentant de l'Etat,

Publié par affichage.

Ampliation adressée au :

SGC de Brignoles

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Brignoles, le 14/06/2023

Le Président
De l'Agglomération Provence Verte



Didier BREMOND